

**PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2024**

Votre interlocuteur technique : **Anna KHAY**
 Votre interlocuteur administratif : **Marie-Joëlle LOF**

Nombre de candélabres : 9
 Nombre de consoles : 0

OPERATION : LES BRONS

						REPARTITION DU FINANCEMENT									
Numéro d'opération : 21127			Opération : LES BRONS			Participation du Syane				Participation de la commune					
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Electricité															
MRRP	21127	00		Mise en souterrain Pose réseau - Commune rurale- 100% FACE	250 973,23 €	50 194,65 €	301 167,88 €	100%	250 973,23 €	50 194,65 €	301 167,88 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRB	21127	01		Mise en souterrain branchements - Commune rurale - 100% FACE	71 259,74 €	14 251,95 €	85 511,69 €	100%	71 259,74 €	14 251,95 €	85 511,69 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total					322 232,97 €	64 446,60 €	386 679,57 €		322 232,97 €	64 446,60 €	386 679,57 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Eclairage public						FCTVA = 16,404 % du TTC									
EPI	21127	02		Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	90 749,40 €	18 149,88 €	108 899,28 €	Plafond	10 800,00 €	17 859,48 €	28 659,48 €	Plafond	79 949,40 €	290,40 €	80 239,80 €
Sous-total					90 749,40 €	18 149,88 €	108 899,28 €		10 800,00 €	17 859,48 €	28 659,48 €		79 949,40 €	290,40 €	80 239,80 €
Réseaux de Télécommunications															
OR	21127	03		Rétablissement réseau Orange	60 046,95 €	12 009,39 €	72 056,34 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	60 046,95 €	12 009,39 €	72 056,34 €
Sous-total					60 046,95 €	12 009,39 €	72 056,34 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		60 046,95 €	12 009,39 €	72 056,34 €
TOTAL					473 029,32 €	94 605,87 €	567 635,19 €		333 032,97 €	82 306,08 €	415 339,05 €		139 996,35 €	12 299,79 €	152 296,14 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC <i>(hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)</i>	17 029,06 €
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit **121 836,91** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit **13 623,25** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.